

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2024
La DGALN vous propose l'action de formation n° 24-2896

Droit de l'urbanisme
Formation diplômante ouverte à distance

**INSCRIPTION EN FORMAT PAPIER POUR LE CVRH ET
EN LIGNE POUR L'UNIVERSITE DE CAEN (DU 15 AVRIL AU 15 JUIN 2024)**

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

**D'octobre 2024 à janvier 2025
et de mars à juin 2025**

**date limite d'inscription
3 juin 2024**

Chaque stagiaire doit s'inscrire **impérativement**
sur la plateforme de candidature
eCandidat :

**[https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/#!
accueilView](https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/#!accueilView)**

OÙ ?

Dans le service d'affectation du stagiaire

**La maîtrise d'œuvre est assurée par le
CVRH de ROUEN**

vosre contact à la DGALN

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et
des compétences

Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet
compétences et formation

Veronique.Guiboux@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 40 81 91 78

vosre contact au CVRH

CVRH – Centre de valorisation des Ressources
Humaines

Isabelle BATELLIYE- Cheffe de projet formation
isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 07 64 43 36 68

les objectifs de la formation

La formation se décompose en 3 parcours :

- **Urbanisme réglementaire**
- **Application du droit des sols**
- **Urbanisme opérationnel**

Qui permettront aux agents de connaître les éléments
du droit de l'urbanisme par :

- Assimilation : Connaître le droit de l'urbanisme par
une étude poussée des documents et des
autorisations d'urbanisme dans un premier temps, de
la fiscalité et du contentieux de l'urbanisme dans un
second temps.
- Stratégie : Savoir préserver l'équilibre indispensable
d'un urbanisme durable en pesant les enjeux
environnementaux, sociaux et économiques de toute
décision. Savoir recourir aux outils juridiques et
financiers les plus adaptés en fonction de l'importance
relative de chaque projet urbain et des spécificités de
chaque territoire.

le public concerné – les pré-requis

Les chargés d'études en urbanisme,
aménagement, planification, instructeurs ADS et
juristes en fonction dans les DOM/COM (cible
prioritaire) et dans les autres SD.

Les candidats doivent justifier d'un niveau
BAC + 2.

Les candidats n'ayant pas un niveau BAC + 2
peuvent cependant à titre exceptionnel
prétendre à l'entrée du DU par le biais d'une
validation d'acquis professionnels.

Aucun prérequis professionnel n'est exigé.

CONTEXTE

Le droit de l'urbanisme français est en constante évolution. Afin de permettre aux agents de notre pôle ministériel de mieux appréhender ce domaine, la DGALN propose une offre de formation diplômante à distance (FoAD) élaborée par l'université de Caen-Normandie, sur ce sujet. Celle-ci prend la forme de 3 parcours distincts : urbanisme réglementaire, application du droit des sols, urbanisme opérationnel .

ORGANISATION & DURÉE DE LA FORMATION

La formation est dispensée depuis le centre d'enseignement multimédia (CEMU) de Caen sous la responsabilité de Vincent LE GRAND maître de conférences à l'université de Caen-Normandie.

Chaque candidat à ce diplôme universitaire (DU) doit choisir deux parcours parmi les trois parcours proposés. Ainsi, cette modulation de la formation permettra de répondre au mieux aux spécificités de chaque profil.

Chaque parcours ouvre deux fois au cours de l'année universitaire : **au mois d'octobre (année n) et mars (année n+1).**

Les candidats retenus s'engagent, dans le cadre de chaque parcours, à suivre quatre unités d'enseignement successives au rythme d'une unité par mois.

Ils auront donc à suivre **deux parcours totalisant 8 unités d'enseignement**. Chaque stagiaire suivra le premier parcours de son choix d'octobre à janvier puis le second de mars à fin juin .

Chaque parcours sera l'objet d'une évaluation spécifique : contrôle continu au cours du parcours et examen terminal. L'examen terminal du parcours d'automne aura lieu en février. L'examen terminal du parcours de printemps aura lieu en juillet.

INSCRIPTION

Pour que votre inscription soit validée, vous devez impérativement passer par la plateforme de candidature eCandidat :

<https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/#!accueilView>

Inscription entre le 15 avril et le 15 juin à 23h00 (heure de la fermeture du serveur).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme détaillé est joint en annexe.

RAPPEL :

Le stagiaire doit choisir 2 parcours parmi les 3 proposés :

- urbanisme réglementaire,
- application du droit du sol,
- urbanisme opérationnel.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2024 - Action n° 24-2896
 (à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
 par courriel à l'adresse suivante : isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr)

LA FORMATION : Droit de l'urbanisme – formation diplômante à distance

CVRH concerné : **ROUEN**
 Chef(fe) de projet : **Isabelle BATELLIYE**
 Dates de la formation : **D'octobre 2024 à janvier 2025 & de mars à juin 2025**
 Date limite d'inscription : **3 juin 2024**

Cochez les 2 parcours que vous souhaitez suivre.

URBANISME RÉGLEMENTAIRE <input type="checkbox"/>	APPLICATION DU DROIT DU SOL <input type="checkbox"/>	URBANISME OPÉRATIONNEL <input type="checkbox"/>
IDENTIFIER PROTÉGER HIÉRARCHISER PLANIFIER	CERTIFIER INSTRUIRE AUTORISER SÉCURISER	FINANCER ACQUÉRIR AMÉNAGER DÉVELOPPER

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail
 T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
 T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
 Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade et Catégorie

Fonctions

Adresse courriel

Date et lieu de naissance

Numéro de téléphone portable

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTECT <input type="checkbox"/>	MASA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service

PROGRAMME

Formation diplômante ouverte à distance (FOAD) Diplôme d'université « Droit de l'urbanisme »

La formation est composée de 3 parcours répartis en 12 modules de 8h00 chacun qui se déclinent comme suit :

Urbanisme réglementaire :

- UE 1 : Identifier les acteurs
- UE 2 : Protéger les espaces et leurs occupants
- UE 3 : Hiérarchiser les règles et les documents
- UE 4 : Planifier des projets urbains

Application du droit des sols :

- UE 5 : Certifier des informations
- UE 6 : Instruire des demandes
- UE 7 : Autoriser des travaux
- UE 8 : Sécuriser ses actes

Urbanisme opérationnel :

- UE 9 : Financer des opérations
- UE 10 : Acquérir des terrains
- UE 11 : Aménager le foncier
- EU 12 : Développer des commerces

Chacun des deux parcours choisis fait l'objet de trois épreuves distinctes :

- au cours du parcours, une épreuve de contrôle continu (cas pratique à rendre) : note sur 10 points)
- une épreuve orale terminale (30 minutes par webcam - contrôle des connaissances) : note sur 20 points
- une épreuve écrite terminale (1 écrit de deux heures - rendu en ligne après le dépôt du sujet) : note sur 20 points

La validation d'un parcours est conditionnée par l'obtention d'une note d'au moins 25 sur 50 points.

L'obtention du DU suppose la validation des deux parcours choisis par l'inscrit.

Il n'y a pas de compensation entre les deux parcours. Chaque inscrit se doit donc de valider l'un et l'autre.

RAPPEL :

Le stagiaire doit suivre obligatoirement 2 parcours

URBANISME RÉGLEMENTAIRE	
<p style="text-align: center;"><u>Unité d'enseignement 1</u> IDENTIFIER</p> <p>Les acteurs de l'urbanisme</p> <p><u>Notions abordées :</u> Etat, communes, établissements publics de coopération intercommunal, Agences d'urba, SEM, EPF, CAUE...</p>	<p style="text-align: center;"><u>Unité d'enseignement 2</u> PROTEGER</p> <p>Les servitudes d'utilité publiques</p> <p><u>Notions abordées :</u> PPR naturels/technologiques, sites, protection du patrimoine, parcs</p>
<p style="text-align: center;"><u>Unité d'enseignement 3</u> HIERARCHISER</p> <p>La hiérarchie des normes</p> <p><u>Notions abordées :</u> Règlement national d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale, SRADDET, DTADD, SAGE, PNR...</p>	<p style="text-align: center;"><u>Unité d'enseignement 4</u> PLANIFIER</p> <p>La planification locale</p> <p><u>Notions abordées :</u> Plan local d'urbanisme communal et intercommunal, carte communale</p>
<p>Compétences acquises :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconnaître les acteurs de l'urbanisme et savoir les mobiliser à propos• Maîtriser la hiérarchie des normes et leurs rapports de validité réciproques• Intégrer les servitudes d'utilité publique opposables• Assurer l'accompagnement juridique des procédures d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme	

APPLICATION DU DROIT DU SOL

Unité d'enseignement 5 **CERTIFIER**

Les certificats d'urbanisme

Notions abordées :

CU d'information,
CU opérationnel,
dispositions d'urbanisme,
limites administratives,
droit de propriété

Unité d'enseignement 6 **INSTRUIRE**

La gestion d'un service instructeur

Notions abordées :

Guichet unique,
complétude du dossier,
délais d'instruction,
consultations,
motivation,
prescriptions

Unité d'enseignement 7 **AUTORISER**

Les autorisations d'urbanisme

Notions abordées :

Permis d'aménager, de construire, de
démolir,
déclaration préalable,
champ d'application,
validité

Unité d'enseignement 8 **SECURISER**

Le contentieux des autorisations

Notions abordées :

Recours,
notification obligatoire,
affichage, exception d'illégalité,
annulation,
réparation,
démolition

Compétences acquises :

- Savoir gérer et diriger un service instructeur
- Déterminer les formalités nécessaires à tous travaux
- Connaître le régime des consultations
- Anticiper les risques contentieux

URBANISME OPÉRATIONNEL

Unité d'enseignement 9 **FINANCER**

La fiscalité de l'urbanisme

Notions abordées :

Taxe d'aménagement,
projet urbain partenarial,
VSD,
Participation assainissement,
archéologie préventive

Unité d'enseignement 10 **ACQUÉRIR**

L'action foncière des collectivités

Notions abordées :

Droit de préemption urbain,
ZAD,
emplacement réservé,
expropriation,
mise en demeure d'acquérir

Unité d'enseignement 11 **AMENAGER**

Le régime de l'aménagement

Notions abordées :

Lotissement,
divisions foncières,
zones d'aménagement concerté,
infrastructures,
équipements,
réseaux

Unité d'enseignement 12 **DEVELOPPER**

L'aménagement commercial

Notions abordées :

Autorisation d'aménagement
commercial,
CDAC,
CNAC,
surface de vente,
drive,
Loi ACTPE,
fusion des formalités

Compétences acquises :

- Maîtriser le phasage des opérations d'aménagement et de construction
- Être capable de choisir les dispositifs fiscaux les plus adaptés
- Maîtriser les outils fonciers et savoir les utiliser de manière appropriée